

Cahier des charges et règlement du concours du meilleur serveur (se) d'ESAT



"LE CLOVISSE D'OR" 2^{ème} édition, 2018

Ce concours est le fruit d'un partenariat entre :

La Croix-Rouge de Draguignan,

La Société de restauration ACSENT,

Le restaurant pédagogique de l'Adapei, le Font Clo.

1/ Dénomination et objet du concours

L'ESAT Les Remparts (ADAPEI Var Méditerranée, Draguignan), organise sa 2^{ème} édition du Concours du "**Clovisse d'or**" du meilleur serveur (se) ESAT, le 26 janvier 2018.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des Travailleurs d'ESAT et de la valorisation de leurs compétences. Il a également pour objectif la promotion des activités de restauration en ESAT. Il est également cette année ouvert aux personnes accueillies en IME.

La deuxième édition de ce concours sera réalisée et mise en valeur au restaurant pédagogique du Font Clo à Draguignan en janvier 2018. L'établissement se trouve dans les locaux de la Croix Rouge et bénéficie de toutes les commodités (installations, performances, espaces et ateliers consacrés à la restauration) nécessaire au bon déroulement de ce concours.

La proposition de concours du meilleur serveur (se) d'ESAT reste unique au point de vue du concept, tout en tenant compte de la capacité des restaurants d'ESAT à y participer, en termes de contraintes de sécurité, de coût, de respect de l'environnement et plus généralement des normes et réglementations en vigueur, ainsi que de la faisabilité technique.

2/ Thème et esprit général

Le thème proposé cette année est axé sur "**le Service / Fromages et Vins**" (table de 3 ou 4 convives)

Le jury prendra particulièrement en considération les attitudes et comportements des serveurs (ses) dès l'accueil du client, s'attachera à l'observation de la gestion des contraintes du service, notamment en termes de suivi de la table, de la présentation orale des plats, de la mise en œuvre technique. Le choix des couverts, ainsi que la gestion du temps avec la cuisine, seront également très surveillés.

Le contenu exhaustif sera remis lors de la matinée découverte.

... plus de 1000 personnes en situation de handicap accompagnées quotidiennement depuis 1961

3/ Participants et conditions de participation

-Le concours est ouvert aux personnes accueillies d'ESAT/ IME du secteur de la restauration commerciale ou collective.

-La participation se fera à titre individuel, mais en présence d'un binôme : le Moniteur d'atelier et le travailleur d'ESAT qu'il accompagne.

-Le concours se déroule au restaurant le Font Clo, le **vendredi 26 janvier 2018**.

-La participation à une **matinée découverte** permettra au candidat et à son accompagnateur (Moniteur d'Atelier/Educateur) de se familiariser avec le lieu du concours, de prendre connaissance des attendus du concours et de connaître ainsi les points éventuels à travailler, en amont du concours de janvier. Les thèmes précis du concours, de son déroulement et de son contenu, ainsi que le dossier d'inscription seront remis au candidat.

L'ESAT des Remparts prendra à sa charge les repas des travailleurs et accompagnant lors de la matinée "découverte" ainsi que le jour du concours.

Ce cahier des charges, comprenant le règlement complet du concours, peut être obtenu sur simple demande adressée à l'ESAT des Remparts, 277 boulevard des Remparts, 83300 Draguignan,

ou par e-mail romarinsdraquignan@adapei83.fr

4/ Modalités d'inscription au concours

Les participants au concours doivent participer à une "**matinée découverte**" : Pour ce faire ils devront contacter le restaurant Font Clo par email (fontclo@orange.fr) ou par téléphone (04 94 76 94 42 ou 04 94 67 17 11) afin de préciser la date choisie pour la matinée découverte. Un formulaire d'inscription définitif leur sera alors donné lors de cette matinée découverte afin de valider leur participation au concours du vendredi 26 janvier 2018.

La date limite d'inscription au concours est fixée au 15 décembre 2017.

Un email de confirmation sera envoyé en retour, qui validera l'inscription.

Un numéro d'inscription sera communiqué. Ce numéro d'inscription devra figurer sur l'ensemble des documents relatifs à la participation du candidat présentant le concours.

L'ESAT des Remparts se réserve le droit d'exclure du concours tout participant qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement.

Les participants autorisent expressément l'ESAT des Remparts et le restaurant Le Font Clo, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit le nom des ESAT présents dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV, etc.) et autorise l'ESAT des Remparts et le restaurant Le Font Clo, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés uniquement au présent concours.

5/ Le jury et la détermination des gagnants

Le jury est composé de représentants de l'ESAT les Remparts, de la Croix Rouge, de la Société ACSENT, de professionnels du secteur de la restauration et de clients sélectionnés du restaurant le Font Clo.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler le déroulement du concours et trancher en dernier ressort tout cas litigieux. Le jury se réunira après l'épreuve afin d'élire le 1er prix et les lauréats

6/ Le calendrier du concours

> Date limite d'inscription au concours : le 15/12/2017

> Date limite d'envoi des dossiers : le 22/12/2017

> Publication du nom des gagnants : 26 janvier 2018

> Remise des prix : 26 janvier 2018

- "Matinées découverte" (date au choix) :

Sur Rendez-vous, directement auprès de M Ruinet, au restaurant le Font CLO

7/ Les récompenses et la remise des prix

➤ Le 1er prix :

-Le gagnant du 1er prix recevra une invitation pour 2 personnes, au Château de BERNE à Flayosc, avec repas et cours de dégustation œnologique.

Il bénéficiera en outre de la promotion liée au concours, en particulier par les comptes rendus qu'en feront les titres associés, la présence dans les supports de communication du concours et de la presse.

-L'établissement présentant le gagnant recevra une dotation d'ustensiles professionnels pour son site de restauration.

➤ Les deuxième et troisième places recevront un lot de participation.

La remise des prix aura lieu le 26 janvier 2018 à l'issue de l'épreuve.

8/ Le traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par l'ESAT des Remparts conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions relatives aux données personnelles les concernant en s'adressant à l'ESAT des Remparts, 277 boulevard des remparts, 83300 Draguignan.

La Direction, ESAT Les Remparts,